

Barème d'honoraires LABEL IMMO



TRANSACTION ET LOCATION IMMOBILIERE D'HABITATION

concerne Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEF

Appliqué à partir du 01/01/2025

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente

A/ Mandat de Vente

Honoraires Charge Vendeur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
de 1 € à 39 999 €	Montant forfaitaire de 4 000 €
de 40 000 € à 59 999 €	Montant forfaitaire de 6 000 €
de 60 000 € à 99 999 €	Montant forfaitaire de 7 000 €
de 100 000 € à 139 999 €	Montant forfaitaire de 8 000 €
de 140 000 € à 179 999 €	Montant forfaitaire de 8 500 €
de 180 000 € à 199 999 €	Montant forfaitaire de 9 000 €
de 200 000 € à 259 999 €	5,5 %
de 260 000€ à 399 999 €	5 %
+ de 400 000 €	4 %

B/Location

Honoraires répartis entre le futur locataire et le bailleur

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION	ETAT DES LIEUX (ENTREE ET SORTIE)
16€ /m2	6€ /m2

-Conditions générales: Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier avant contrat, compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. Il n'est pas habi(agence immobilière, promoteur professionnel titulaire du mandat initial. L'agent Immobilier n'est paslité à réaliser une activité de gestion locative ni à la facturer un à facturer une estimationimmobilier pour les biens neufs en cas de VEFA...), le barème applicable reste celui du . Nos honoraires TTC sont dus habilité à rédiger ni à facturer un